

# **INSTITUT DE RECHERCHE EN DROITS HUMAINS (IRDH)**

1044, avenue Kambove, Lubumbashi – Téléphone 00243 85 110 34 09 – 00243 85 819 59 96

www.irdh.co.za ; info@irdh.co.za; @irdh\_officiel; @tshiswaka5

*Bulletin électronique numéro 070 du 17 juin 2017 / Information et éducation aux droits humains*

*Editeur responsable : Maître Tshiswaka Masoka Hubert*

## **COMMUNIQUE IRDH DU 17 JUIN 2017**

### ***REMISE DE CERTIFICATS A LA TROISIEME PROMOTION DE CHERCHEURS***

#### **INTRODUCTION**

Après six mois de formation, IRDH a remis six (06) certificats de reconnaissance aux formateurs et vingt-six (26) aux chercheurs. La cérémonie a eu lieu, le 17 juin 2017, de 09 à 14 heures, dans la salle de réunion de l'Institut, sis au No 1044, de l'avenue Kambove, commune de Lubumbashi.

Une manifestation restreinte a connu la présence d'une centaine d'invités dont le Vice-Doyen en charge de la Recherche a la Faculté de Droit de l'Université de Lubumbashi (UNILU), le Professeur Kasombo Tshibanda Michael (PhD), Doyen de la faculté des Lettres (UNILU), le Professeur Jean-Marie Bashizi (PhD), le professeur Kazadi Mpiana Joseph (PhD), de l'UNILU et Université de Rome « La Sapienza », madame le Bâtonnier Tumba Kaja Rose du Barreau de Lubumbashi, représenté par maître M'bikay Hervé, des avocats ainsi que des responsables des ONG de défense des droits humains.

#### **OBJECTIF DE LA FORMATION**

L'objectif de la formation s'inscrit dans la vision d'aiguiser la curiosité scientifique des défenseurs des droits humains sur des théories qu'ils sont appelés à appliquer.

L'action est plus efficace lorsqu'elle est basée sur une connaissance avérée. Une connaissance sans action n'est qu'un leurre.

## DOMAINES DE RECHERCHE

Se fondant sur le principe de l'indivisibilité et de l'interdépendance des droits de l'Homme, l'IRDH a organisé la recherche-formation subdivisée en quatre programmes justifiés par les domaines de : (i) Droits de la femme ; (ii) droits civils et politiques ; et (iii) droits économiques, sociaux et culturels. Les généralités sur les droits humains, la méthodologie et les medias sociaux & droits humains ont été communs à tous les chercheurs.

## FORMATEURS

Au cours de la session de Janvier-Juin 2017, IRDH avait six chercheurs formateurs recrutés à l'issue de la formation de 2015, parmi les meilleurs étudiants de la faculté de Droit de l'Université de Lubumbashi, recyclés pendant deux ans, en méthodologie de recherche, par le Professeur Bashizi, en pédagogie et enseignements, par le Directeur d'Ecole, Monsieur Muteba Cyrille et encadrés, sur les Droits de l'Homme, par maître Tshiswaka Masoka Hubert (LLM), initiateur de l'Institut.

Les six Chercheurs-Formateurs de la maison ont été appuyé par des experts d'organisations spécialisées qui ont animé les séminaires a côté de leurs noms, ci-dessous:

- **CICR/Lubumbashi**, Monsieur Abel Musendek : « le Droit international humanitaire » ;
- **Bureau Conjoint des Nations Unies (BCNUDH/Lubumbashi)**, Monsieur Biribindi Safari Roland : « la protection des défenseurs des droits humains » et « la lutte contre les violences sexuelles » ;
- **Investissement Durable au Katanga (IDAK)**, Monsieur Musha Shabani Florent: « l'expérience de l'IDAK dans la promotion du droit au développement » ;
- **Humanisme et droits humains (HDH)**, Maître Kasongo Mushilanama King : « Genèse du mouvement des droits de l'Homme au Katanga » et « l'expérience locale de la protection des défenseurs des droits humains » ;
- **Réseau pour le Développement du Congo (REDEVCO)**, Monsieur LUKADI Louis : « Droit de l'environnement ».
- **Dynamique des Femmes pour le Développement du Congo (DFDC)**, Madame Mwamba Odette: « L'expérience de la DFDC de l'épanouissement économique de la femme du Haut-Katanga » ;
- **Action Contre l'Impunité pour les Droits de l'Homme (ACIDH)**, Madame Mbuyi Keleku Mireille: « La loi sur la parité et les réalités de la femme congolaise » ;

- **HABARI RDC**, Messieurs Mgbenya Michel et Bwironthe Fidel : « Le coût d'accès à Internet dans la région des grands lacs africains » ;
- **Communauté des femmes musulmanes de Lubumbashi**, Madame Aisha: « les Droits humains et la femme musulmane de Lubumbashi » ;
- **Professeur Kasongo MWEMA YAMBA YAMBA** : « Nouveaux médias et transformation sociale » ;
- **Professeur FYAMMA MWEPU Blaise** (PhD) (Université liberté) : « Importance de l'Internet, médias et réseaux sociaux » et « Accès à l'internet et le développement de la recherche scientifique » ;
- **Monsieur KAZADI Guillaume**, Journaliste correspondant de Digital Télévision : « Medias traditionnels face aux medias sociaux » ;
- **Monsieur Nelson NJI (BCNUDH)** : « Observer (Monitoring) et rapporter (reporting) les droits humains par les médias sociaux ».
- **Monsieur Narval MABILA**, Journaliste correspondant de la VOA : « Intégration des médias sociaux par les médias traditionnels ».
- **Ingénieur KAPEMBWA MWAMBA Peter** : « les fonctionnalités avancées de Facebook ».
- **Maître TSHISWAKA MASOKA Hubert** : « Médias sociaux et transformation sociale», « Plaidoyer international via médias sociaux » et « Jeunesse et Participation Citoyenne ».

Le Programme des Medias Sociaux et Droits Humains a connu la collaboration des partenaires :

- Université Liberté Forum ;
- Les Bloggeurs de Lubumbashi ;
- Programme d'Aide Communautaire pour les Jeunes (PACJ) ;
- Organisation pour le Bien Etre des Albinos du Congo (OBEAC) ;
- Et la Radio Don Bosco.

## **CHERCHEURS**

En 2017, IRDH a reçu 73 bulletins d'inscription. Cependant, 26 chercheurs seulement ont suivi la formation jusqu'à la fin. (Voir le palmarès sur le site : [www.irdh.co.za](http://www.irdh.co.za)).

## **SEANCES DE FORMATION**

- Quatre fois par semaine, de 15 heures à 17 heures, sous forme de séminaires-ateliers.

1. Les **Généralités des droits humains** avaient pris les 12 premières séances de deux heures chacune qui avaient permis aux chercheurs de discuter notamment de la définition du concept des droits de l'Homme, son historique, ses sources, ses catégories, ses caractéristiques ainsi que des mesures exceptionnelles de ses restrictions.

Ces séances introductives avaient aussi permis de définir le Défenseur des Droits Humains (DDH) et ses activités (monitoring, reporting & advocacy). De même, elles avaient analysé des textes juridiques de protection desdits droits, en vigueur au niveau international (Nations-Unies), régional (Union africaine) et national (RDC), leurs mécanismes respectifs de protection et de promotion, ainsi que les différents organes de prise en charge des violations desdits droits existants, tant au niveau international, régional que national.

2. La formation sur les **droits civils et politiques** s'est inscrite dans la logique de lutte pour les libertés publiques, l'état de droit et de la démocratie. Douze (12) chercheurs ont pu suivre douze (12) séances qui ont permis de définir des concepts de base, dont les droits civils et les droits politiques, et rappeler la trilogie d'obligations de l'Etat de « **respecter, protéger et réaliser** ».

Il y a lieu de croire que les chercheurs sont maintenant capables de différencier la défense des droits civils et politiques et la conquête du pouvoir politique. Ils savent dire quels sont (i) les droits humains *intangibles* dont l'exercice ne peut être limité peu importe les circonstances, (ii) les droits pouvant faire l'objet d'une dérogation conformément aux prescrits de la loi en ce qu'ils sont *conditionnels* et (iii) ceux ne pouvant s'exercer que de manière subsidiaire aux autres en ce qu'ils sont d'une *application indirecte*.

3. **Les droits de la femme** étaient discutés chaque vendredi. 13 séances avaient pour affirmer que « **les droits de la femme sont des droits humains** ». L'objectif du programme était de contribuer à produire des défenseurs des droits humains capables d'identifier les atteintes à ces droits et faire des plaidoyers quotidiens de leurs promotion et protection. En effet, cinq femmes et un homme avaient discuté des notions fondamentales, en l'occurrence : l'égalité en dignité et en droit, l'égalité des chances des deux genres, la théorie de l'approche genre, la politique de parité, le leadership féminin et les problèmes y relatifs, et, les formes de discriminations et violences faites à la femme et la jeune fille.

4. Les **droits économiques sociaux et culturels (DESC)** s'étaient étalés sur **treize (13) séances**. Ce programme avait pour objectif de faciliter la compréhension et la distinction d'avec les autres droits humains, afin de mieux orienter les actions de leurs défenseurs. Elle avait porté notamment sur la définition des concepts des droits économiques, sociaux et culturels; les instruments juridiques qui les garantissent ; leurs portée et violation ; ainsi que les mécanismes de protection des DESC.
  
5. **Dix-huit séances** de formation ont été consacrés **aux médias sociaux ou nouveaux médias**, devenus le canal par excellence d'expression des droits et libertés fondamentaux. Tous les 26 chercheurs avaient suivis les séminaires sur les notions de l'informatique, l'usage des médias sociaux et la création des réseaux sociaux.  
Ce programme a été la pierre angulaire de la session de formation 2017, car l'IRDH considère que nul défenseur des droits humains ne peut prétendre à la liberté d'expression d'opinions sans savoir comment faire usage des médias sociaux qui sont le point d'influence de tous les communautés sociales.

Pour d'information sur l'IRDH consulter [www.irdh.co.za](http://www.irdh.co.za)